



L'action contre les mines en appui à la réduction de la violence armée:

NOTE SUR LA TERMINOLOGIE

Bien qu'il n'existe pas de consensus international sur la définition de la violence armée, le présent document d'orientation utilise la définition proposée par la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, qui comprend la violence armée et illégitime de la force à travers l'utilisation d'armes ou d'explosifs contre une personne, un groupe, une communauté ou un État, et qui porte atteinte à la sécurité des personnes et au développement durable¹.

Selon cette définition, la réduction de la violence armée (RVA) fait référence à toute action ou activité qui contribue à faire reculer la violence armée comme, par exemple, certaines activités de consolidation de la paix, les programmes de désarmement, démobilisation

et réintégration (DDR), les programmes de sécurité communautaire, l'élimination des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des munitions, la sécurité physique et la gestion des stocks ("Physical Security and Stockpile Management" ou PSSM) et la réforme du secteur ou des systèmes de sécurité (RSS). Si certaines de ces activités visent à réduire la violence armée au sens strict, d'autres, telles que le contrôle des ALPC, l'élimination des munitions et la PSSM, concourent également à améliorer la sécurité de la population et à prévenir les accidents (par exemple, les explosions de dépôts de stockage).

Aux fins de la présente publication, les termes "RVA" ou "apparenté à la RVA" se réfèrent aussi bien à la réduction de la violence armée au sens strict qu'aux interventions plus larges en matière de sécurité publique.

Dérive d'une mission ou réponse à des besoins plus larges en matière de sécurité?

DOCUMENT D'ORIENTATION DU CIDHG | DÉCEMBRE 2012

RÉSUMÉ²

Le présent document d'orientation repose sur les résultats d'une étude entreprise par le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) en 2011-2012 sur le rôle des organisations d'action contre les mines en appui à la réduction de la violence armée au niveau opérationnel. Ce document étudie l'implication croissante desdites organisations dans les efforts visant à faire reculer la violence armée et à renforcer la sécurité publique. Il passe rapidement en revue la manière dont l'attention s'est progressivement portée sur la réduction de la violence armée, ainsi que les types de programmes mis en œuvre par les organisations d'action contre les mines et les raisons qui expliquent cette transition d'une action contre les mines "classique" à une réduction de la violence armée. Il s'achève par un résumé des principaux résultats et enseignements tirés.



INTRODUCTION

En 2006, une étude entreprise par le CIDHG a révélé qu'il existe peu d'exemples de synergies entre les programmes portant sur les ALPC et l'action contre les mines. L'étude soulignait toutefois que l'expertise technique de l'action contre les mines pouvait être utilisée "... pour gérer la menace posée par les explosifs, en offrant les moyens d'éliminer les mines et les restes explosifs de guerre (REG), de collecter les ALPC et de réduire les stocks de munitions, y compris par le biais de la destruction et de la démilitarisation."³

Ce document a pour objet d'illustrer la manière dont un nombre croissant d'organisations d'action contre les mines utilisent leurs compétences techniques en matière d'action contre les mines et leurs capacités pour intervenir dans des environnements difficiles en vue de réduire la violence armée et d'améliorer la sécurité publique. Plusieurs organisations ont mis en place des politiques et des programmes en matière de réduction de la violence armée, et ont déployé du personnel à cet effet. Par exemple:

- > Danish Demining Group (DDG) a élaboré un cadre de réduction de la violence armée⁴ et met en œuvre des programmes de sécurité communautaire au Somaliland, au Soudan du Sud, en Ouganda et au Yémen.
- > Mines Advisory Group (MAG) utilise le terme de RVA⁵ pour décrire ses activités en matière d'identification des stocks et des munitions, d'assistance au stockage et de stockage sécurisé, de destruction des armes et munitions obsolètes et excédentaires, et de marquage et traçage des armes.
- > Plusieurs organisations mettent sur pied des programmes de sécurité physique et de gestion des stocks (PSSM) (par exemple, DDG, la Fondation suisse de Déminage (FSD), HALO Trust, MAG, l'Organisation des États américains (OEA), le Service de lutte antimines des Nations Unies (SLAM)) afin d'améliorer la sécurité des armureries et des dépôts de stockage, de renforcer la capacité de gestion des stocks de munitions, de réduire les risques d'explosion accidentelle et d'empêcher les vols dans les stocks.
- > Action On Armed Violence⁶ (AOAV) met en œuvre un programme de formation et de réintégration à l'intention des anciens combattants

L'ACTION CONTRE LES MINES EN APPUI À LA RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE: DÉRIVE D'UNE MISSION OU RÉPONSE À DES BESOINS PLUS LARGES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ?

au Libéria et HALO Trust forme et emploie d'anciens combattants comme démineurs en Afghanistan, ces deux initiatives venant appuyer les efforts plus larges en matière de DDR

- > Outre l'éducation aux risques des mines, Handicap International (HI), DanChurchAid et DDG dispensent également une éducation aux risques des ALPC en vue de prévenir les accidents liés aux ALPC, de sensibiliser la population et de réduire l'impact de l'utilisation abusive des ALPC.

Malgré le nombre croissant et la portée grandissante de ces interventions, il existe peu d'informations disponibles sur les objectifs et méthodologies des programmes et sur les résultats obtenus. Bien que des recherches aient été entreprises sur le rôle joué par les opérateurs d'action contre les mines et REG dans des domaines qui vont au-delà de l'action contre les mines, elles se sont essentiellement penchées sur la consolidation de la paix. Par ailleurs, il n'existe pratiquement aucun système d'orientation à l'intention des organisations d'action contre les mines sur la manière de mettre en œuvre et d'appuyer les programmes qui s'efforcent de réduire la violence armée et d'améliorer la sécurité publique.

Pour combler cette lacune, le CIDHG a mené une recherche⁷ sur la base d'une série d'études de cas (voir encadré 1) qui présentent différentes organisations, qui décrivent la portée, la méthodologie et les résultats des programmes, ainsi que les raisons pour lesquelles elles ont étendu leurs activités d'action contre les mines à la réduction de la violence armée. L'objectif global des études de cas et du présent document d'orientation est de partager les principaux enseignements tirés, de fournir des conseils pratiques à l'intention de la communauté de l'action contre les mines et de renforcer la collaboration entre les organisations d'action contre les mines et les organisations qui se consacrent spécifiquement aux programmes liés à la réduction de la violence armée.

Encadré 1 | Liste des études de cas

La recherche du CIDHG sur l'action contre les mines et la réduction de la violence armée repose sur les douze études de cas suivantes:

- > Projet de dépollution des zones de contamination ponctuelle par des munitions non explosées (ou "points chauds") du Bureau albanais de la coordination en matière de mines et munitions et de DanChurchAid en **Albanie**
- > Programme de réhabilitation et réintégration après le conflit d'AOAV au **Libéria**

- > Projet de sensibilisation aux ALPC de DanChurchAid au **Burundi**;
- > Programmes de sécurité communautaire de DDG au **Somaliland** et en **Ouganda**;
- > Réintégration des anciens combattants dans les activités de déminage de HALO Trust en **Afghanistan**;
- > Projet de sensibilisation aux risques des ALPC de HI en **Libye**;
- > Programmes de PSSM de MAG au **Burundi** et au **Somaliland**;
- > Programme de destruction des ALPC et des munitions de l'OEA au **Guatemala**;
- > Projet de PSSM du SLAM en **Côte d'Ivoire**;
- > Projet d'intervention rapide du SLAM au **Congo-Brazzaville**.

Avant d'examiner les différents types de programmes se rapportant à la RVA mis en œuvre par les organisations d'action contre les mines et les facteurs qui ont motivé ces dernières à intervenir dans le domaine de la RVA, le chapitre suivant fournit des informations sur la manière dont les discussions sur la réduction de la violence armée ont évolué.

DU CONTRÔLE DES ALPC À LA RVA: L'ÉVOLUTION

L'attention internationale et le dialogue politique accrus sur la nécessité de réduire la violence armée sont nés des efforts internationaux entrepris en vue de lutter contre le commerce illicite et la prolifération des ALPC. À l'origine, les programmes de contrôle des ALPC se limitaient à réduire la disponibilité ou l'offre d'ALPC. Toutefois, les programmes portant sur les ALPC de la seconde génération sont allés au-delà des aspects liés à l'offre pour agir sur les facteurs à l'origine de la demande d'armes, y compris la pauvreté et l'absence de développement.

En 2006, par exemple, le Small Arms Survey a publié un document intitulé "*Changement de perspective : La dynamique de la demande en armes légères et de petit calibre*", qui affirmait que les interventions visant à réduire l'offre d'armes ne pourraient réussir que si les facteurs qui déterminent la demande étaient examinés attentivement et faisaient partie des actions envisagées.⁸

L'approche de la RVA va un pas plus loin en incluant une analyse de la manière dont les armes sont intégrées dans la dynamique socioéconomique, culturelle et

L'ACTION CONTRE LES MINES EN APPUI À LA RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE: DÉRIVE D'UNE MISSION OU RÉPONSE À DES BESOINS PLUS LARGES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ?

politique des communautés et en étudiant les liens qui unissent le niveau local aux niveaux régional et international.⁹ Nombre d'organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales (ONG) ont, depuis, lancé des initiatives visant à garantir que les efforts en matière de RVA seront liés aux programmes et stratégies de développement nationaux et régionaux. À ce jour, 100 pays ont approuvé la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, une initiative diplomatique de haut niveau conçue pour encourager les États et les acteurs de la société civile à réaliser des réductions mesurables du fléau mondial de la violence armée dans les situations de conflit et d'après conflit avant 2015 (et au-delà). Voir l'encadré 2 pour un résumé des étapes qu'a connues l'évolution vers l'actuel ordre du jour international en matière de RVA.

Encadré 2 | Étapes clés en matière de RVA

2001 | Établissement du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des ALPC, qui impose la mise en œuvre de mesures permettant de lutter contre la fabrication et le commerce illicites des ALPC dans de très nombreux domaines.

2005 | Lors du Sommet mondial (Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale), les dirigeants mondiaux reconnaissent le lien étroit qui unit le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme.¹⁰

2006 | Adoption par 42 États de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement. Maintenant approuvée par 100 États, elle reconnaît les liens évidents entre la violence armée et le développement.

2009 | Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE) publie un rapport intitulé "Réduction de la violence armée: permettre le développement", qui présente "l'optique d'analyse de la RVA".

2010 | Le gouvernement norvégien et le PNUD organisent la Conférence d'Oslo sur la violence armée "Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement", afin de "donner lieu à une mobilisation internationale permettant de garantir que les engagements en faveur de la réduction et de la prévention de la violence armée seront inclus dans la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement et reflétés dans les prochains objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.¹¹ Plus de 60 pays conviennent de mesures visant à combattre la violence armée.¹²

2012 | Établissement d'une alliance mondiale de la société civile en faveur de la RVA en vue de promouvoir des stratégies innovantes et fondées sur des données factuelles visant à créer des plans et programmes d'action nationaux efficaces qui permettent de faire reculer la violence armée.

L'OCDE, qui se bat en première ligne pour promouvoir une meilleure compréhension des liens entre la violence armée et le développement, a mis au point une série d'outils et de méthodes destinés à aider les praticiens à élaborer des programmes efficaces de RVA. L'un des ces outils est l'optique de la RVA, un cadre analytique qui permet d'appréhender les différents éléments et niveaux clés de la violence armée, à savoir:

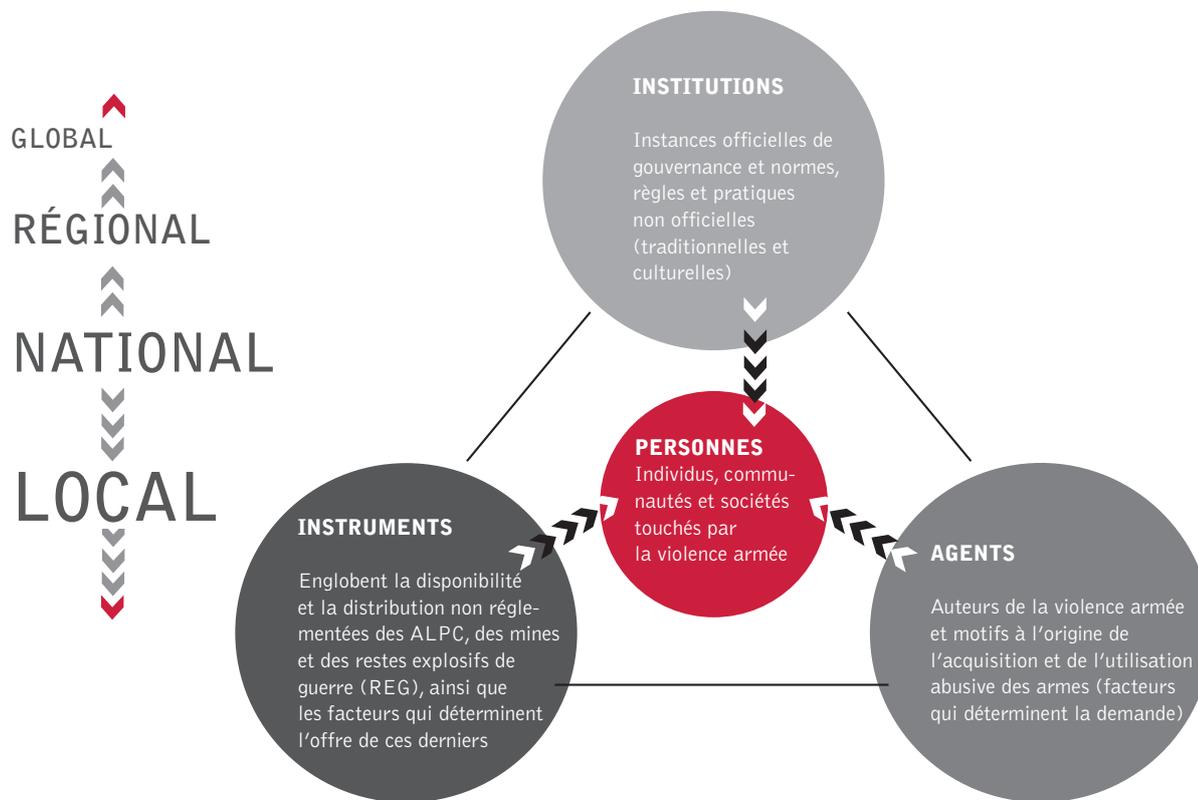
- > la population touchée par la violence armée (victimes et communautés plus larges);¹³
- > les auteurs de la violence armée et leur motivation;¹⁴
- > les instruments de la violence armée,¹⁵ en particulier leur disponibilité et l'offre;
- > l'environnement institutionnel et culturel plus large qui est susceptible de favoriser la violence armée ou d'offrir une protection contre celle-ci.¹⁶

Un large éventail d'organisations mettent en œuvre des initiatives apparentées à la RVA dans différents environnements de programme (par exemple, en présence de taux élevés de violence criminelle urbaine



L'ACTION CONTRE LES MINES EN APPUI À LA RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE: DÉRIVE D'UNE MISSION OU RÉPONSE À DES BESOINS PLUS LARGES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ?

Figure 1 | L'optique d'analyse de la RVA de l'OCDE



Source: OCDE | Réduction de la violence armée: Permettre le développement | 2009

ou d'une insécurité prolongée après le conflit), qui se concentrent sur des aspects différents de "l'optique de la RVA". On trouve parmi celles-ci des agences de l'ONU telles que le Bureau pour la prévention des crises et le relèvement du PNUD et le Programme de prévention de la violence et du traumatisme de l'Organisation mondiale de la santé, ainsi que de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales actives aux niveaux régional, national et infranational. Toutefois, dans certains pays, ces initiatives peuvent ne pas être désignées par l'étiquette de réduction de la violence armée.¹⁷

L'optique d'analyse de la RVA a pour élément distinctif qu'elle met l'accent sur des facteurs de risque qui existent et qui interagissent à différents niveaux, du niveau local au niveau mondial, et qu'elle "... encourage les praticiens à sortir des mandats de programmation particuliers en pensant différemment et en envisageant le problème dans son intégralité." Le présent document d'orientation se fonde sur l'optique d'analyse de la RVA pour étudier les programmes apparentés à la RVA qui sont mis en œuvre par les organisations d'action contre les mines.¹⁸

LE RÔLE DE L'ACTION CONTRE LES MINES

Les instruments de la violence armée

La plupart des opérateurs d'action contre les mines et REG concernés par la RVA se sont essentiellement attachés à un seul élément de l'optique d'analyse de la RVA: les instruments de la violence. Cela n'est guère surprenant puisqu'ils travaillent depuis longtemps à l'élimination et à la destruction des autres instruments de la violence que sont les mines et les REG.

Les organisations d'action contre les mines ont aussi l'habitude de collaborer avec d'autres acteurs de la sécurité tels que l'armée et la police et, en raison de leur capacité à travailler dans des environnements difficiles, figurent souvent parmi les seules organisations en mesure de collecter et éliminer ces engins en toute sécurité.

Plusieurs organisations d'action contre les mines ont mis en place des programmes de destruction des ALPC et des munitions spécialisés et autonomes, y compris dans des pays dans lesquels elles n'avaient pas mené d'activités d'action contre les mines auparavant. MAG, par exemple, a lancé un programme

L'ACTION CONTRE LES MINES EN APPUI À LA RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE: DÉRIVE D'UNE MISSION OU RÉPONSE À DES BESOINS PLUS LARGES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ?

de sécurité physique et gestion des stocks (PSSM) au Burundi en 2009, en collaborant d'abord avec la police et ensuite avec l'armée pour mener l'enquête sur les stocks d'armes et de munitions, pour collecter et détruire les ALPC et munitions volatiles ou excédentaires, pour remettre les armureries en état et pour former les armuriers.¹⁹

De la même manière, le SLAM est intervenu à la demande de la mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour aider l'armée, la gendarmerie²⁰ et la police à sécuriser les nombreux dépôts de stockage et armureries qui avaient été pillés et détruits lors du conflit en 2010 et 2011, et à améliorer la capacité de gestion des munitions. Le SLAM a confié à HALO Trust la tâche de mettre en œuvre le projet.²¹ Aucun des deux organismes n'avait travaillé en Côte d'Ivoire auparavant, car ce pays, qui n'est contaminé ni par des mines ni par des REG, n'avait pas nécessité d'intervention en matière d'action contre les mines. La collecte et la destruction des ALPC et des munitions, ainsi que les programmes de PSSM, ont évolué en des catégories d'opérations distinctes dans plusieurs organisations, marquant un net élargissement de leurs mandats et de leurs objectifs. Ces programmes cherchent à réduire le risque d'explosion accidentelle sur les sites de stockage de munitions, à prévenir les pertes et les vols dans les stocks d'ALPC et de munitions, et à réduire le nombre d'ALPC en circulation. Le SLAM, par exemple, a joué un rôle de premier plan dans la coordination de l'intervention d'urgence après les explosions de dépôts de munitions qui se sont produites au Congo-Brazzaville en mars 2012. C'était la première fois que le SLAM dirigeait une intervention d'urgence à la suite de l'explosion d'un dépôt. Alors que le SLAM n'avait pas mené d'activités d'action contre les mines en République du Congo, il a été en mesure de déployer du personnel à Brazzaville dans un délai très court. Plusieurs opérateurs d'action contre les mines et REG sont intervenus dans les opérations de dépollution, par exemple Swedish Civil Contingencies Agency (MSB), Demeter et MAG.

Certains programmes s'efforcent également d'améliorer la capacité des autorités nationales, telles l'armée et la police nationales, à manipuler, gérer et entreposer leurs stocks dans des conditions de sécurité. L'Organisation des États américains (OEA), par exemple, avait conduit des opérations d'action contre les mines au Guatemala. Bien que le Guatemala ait fermé son programme d'action contre les mines en 2005 après avoir rempli ses obligations de dépollution au titre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, l'armée a contacté l'OEA plusieurs années après afin que l'organisation l'aide à éliminer les munitions instables au phosphore blanc. Grâce à ses contacts au sein de l'armée et à sa réputation en matière d'action contre les mines, l'OEA a pu utiliser cette demande d'aide initiale pour élaborer avec l'armée un programme plus large de destruction des ALPC et des munitions au Guatemala.²²

Toutefois, la lutte contre les instruments de la violence, bien que nécessaire, ne constitue que l'un des éléments identifiés par l'optique d'analyse de la RVA comme essentiels pour résoudre de manière efficace le problème de la violence armée. Reconnaisant cet état de fait, certains opérateurs d'action contre les mines et REG ont commencé à aller au-delà des seuls instruments de la violence pour prendre en compte les autres éléments de l'optique d'analyse de la RVA, c'est-à-dire les auteurs de la violence armée, ceux qui sont touchés par elle et les institutions officielles.



Au-delà des instruments

AOAV, par exemple, a démarré ses activités au Libéria en 2006 avec un programme d'élimination des armes et des munitions (*Weapons and Ammunition Disposal* ou WAD). Toutefois, en janvier 2008, l'organisation a considérablement élargi son mandat dans le pays en lançant un programme de formation et de réintégration.²³ Ce programme s'adresse (i) aux anciens combattants, hommes et femmes, exclus du processus de désarmement, démobilisation, réhabilitation et réintégration (DDRR) du Libéria et (ii) aux jeunes hommes et femmes touchés par la guerre qui se livrent à des activités illégales et criminelles ou qui sont exposés à un risque élevé de s'engager à nouveau dans le conflit. Le programme cible par conséquent les auteurs de la violence armée, c'est-à-dire les anciens combattants et les jeunes à risque, en leur offrant les moyens d'assurer leur subsistance de manière différente et non violente à travers une formation professionnelle, un soutien psychosocial et une aide à la réintégration durable. Et bien que le programme de formation et réintégration ait été à l'origine établi en parallèle avec le programme WAD, il est devenu le seul programme d'AOAV au Libéria.

HALO Trust a adopté une approche légèrement différente en Afghanistan. HALO Trust emploie d'anciens combattants et leur dispense une formation de démineurs communautaires en coordination avec le programme pour la paix et la réintégration de l'Afghanistan.²⁴ Si l'objectif global du programme de dépollution de HALO Trust est d'éliminer la menace posée par les mines et REG, la stratégie consistant à employer d'anciens combattants en qualité de démineurs participe également aux efforts plus larges visant à promouvoir la paix et la stabilité, en leur offrant d'autres possibilités d'assurer leur subsistance. Les personnes "réintégrées" perçoivent un salaire dès le premier jour de la formation, ce qui les dégage de la pression financière qui pourrait les pousser à se réengager dans le conflit. Selon HALO Trust, 70 pour cent des personnes réintégrées restent dans le secteur du déminage, ce qui indique que le programme contribue à modifier le comportement des auteurs de la violence armée.

D'autres organisations ont également tenté de prendre en compte divers éléments de l'optique d'analyse de la RVA de manière intégrée. Depuis 2008, par exemple, DDG dirige des programmes de sécurité communautaire (*Community Safety Programmes* ou CSP) au Somaliland²⁵, au Soudan du Sud et en

L'ACTION CONTRE LES MINES EN APPUI À LA RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE: DÉRIVE D'UNE MISSION OU RÉPONSE À DES BESOINS PLUS LARGES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ?

Ouganda²⁶. Bien que DDG soit initialement intervenu dans chacun de ces pays pour mener des activités de dépollution des mines et des REG, l'organisation a élargi son mandat afin de lutter contre la menace posée par la violence armée. Au Somaliland, DDG a progressivement terminé ses opérations de déminage et se consacre maintenant entièrement à la sécurité communautaire en facilitant la mise au point de plans de sécurité communautaire,²⁷ en dispensant une formation sur la sécurité des armes à feu parallèlement à une formation à la gestion des conflits,²⁸ et en installant des dispositifs de stockage sécurisé²⁹ pour armes à feu afin de réduire les risques associés à un stockage ne respectant pas les conditions de sécurité et à une utilisation abusive des ALPC. En Ouganda, DDG organise des rencontres pour la paix entre différents clans, de même que des réunions régulières entre les communautés et les instances chargés d'assurer la sécurité, et dispense en outre une formation à la gestion des conflits à la police et à l'armée. L'approche de DDG va au-delà de l'effort en vue de sécuriser l'accès aux armes et munitions ou d'empêcher la prolifération de ces dernières; elle s'emploie aussi à changer les attitudes et

Si chacun des trois programmes de sécurité communautaire de DDG a été mis sur pied en fonction des contextes et besoins locaux, ils présentent un certain nombre de similitudes, par exemple:

- > les programmes s'inspirent tous du cadre de la réduction de la violence armée (RVA) de DDG;
- > les programmes sont axés sur la communauté et mettent l'accent sur le développement des capacités communautaires;
- > les programmes mènent toute une gamme d'activités qui ciblent: les instruments de la violence, par exemple au moyen des dispositifs de stockage sécurisé des ALPC et par la collecte et la destruction des REG; les auteurs de la violence, par exemple en offrant une formation à la gestion des conflits et en facilitant des réunions pour la paix; et les institutions, par exemple en établissant au niveau de la communauté et du district des comités qui étudient les problèmes liés à la sécurité communautaire.

HI emprunte une voie similaire. HI a commencé ses opérations en Libye en avril 2011, avec un projet d'intervention d'urgence axé sur l'élimination de la



les comportements et à renforcer les institutions locales, ainsi que la capacité et la résilience des communautés. Il est également à remarquer que DDG s'efforce de consolider les synergies de programmation avec son organisation parente, le Danish Refugee Council (DRC), afin d'améliorer l'impact d'une programmation combinée en matière de sécurité communautaire et de développement. DRC intervient dans une variété de secteurs, y compris le logement et les petites infrastructures, la production de revenus, la réinsertion sociale, la sécurité alimentaire, la réhabilitation agricole et le développement.

contamination par les mines et REG à la suite de la guerre civile qu'a connue le pays.³⁰ Toutefois, l'accroissement rapide du nombre de morts et de blessés dû à la prolifération incontrôlée et à l'utilisation abusive des ALPC à Benghazi a amené HI à étendre son projet. L'intervention de HI, initialement limitée à l'est de la Libye, s'attache à modifier le comportement des civils en sensibilisant la population aux risques posés par les ALPC. Le projet de sensibilisation aux risques de HI s'emploie à dispenser des sessions d'éducation aux risques des ALPC, semblables à celles de l'éducation aux risques des mines, et recourt aux médias pour diffuser des messages sur les risques posés par les ALPC. En tentant de

L'ACTION CONTRE LES MINES EN APPUI À LA RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE: DÉRIVE D'UNE MISSION OU RÉPONSE À DES BESOINS PLUS LARGES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ?

modifier la vision qu'a le public des ALPC, HI agit tant sur les auteurs de la violence armée que sur ceux qui la subissent. Avec l'extension de son projet jusqu'à Tripoli en 2012, HI adopte également une approche de sécurité communautaire, en s'engageant directement auprès des autorités et de la société civile afin de garantir une mutation institutionnelle visant à dissuader les civils de détenir des ALPC. HI a de la sorte opté pour une intervention plus intégrée qui s'attaque aux multiples éléments de l'optique d'analyse de la RVA.

Les programmes de sécurité communautaire de DDG et de HI s'inspirent tous deux des interventions de sécurité communautaire menées par des organisations telles que le Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères (SEESAC), Safferworld, le PNUD et des ONG nationales dans les Balkans. Par exemple, Handicap International a remarqué que son matériel didactique d'éducation aux risques des ALPC avait été élaboré sur la base des outils produits par le SEESAC et des modules de formation sur les armes légères (*Training and Education on Small Arms* ou TRESA) du Centre international pour la reconversion de Bonn (BICC).

Malgré des différences entre les programmes, les objectifs et les méthodes, ce sous-ensemble de programmes plus larges de RVA partagent une caractéristique fondamentale: l'approche centrée sur les personnes. Les préoccupations et perceptions des victimes et des communautés locales touchées par la violence armée, qui sont les bénéficiaires finaux, constituent un élément essentiel de la conception et de la mise en œuvre de ces programmes. Non seulement les communautés sont interrogées et consultées, mais elles participent souvent activement aux programmes eux-mêmes. Invariablement, le niveau de participation des communautés à un programme dépend de la méthodologie de l'opérateur, mais l'implication étroite des communautés représente une étape importante vers la mise en place de programmes efficaces et durables, adaptés aux besoins.

Ces exemples illustrent comment les organisations d'action contre les mines ont élargi leur champ d'action et accru leur implication dans la réduction de la violence armée. Ils devraient cependant être vus comme un élément de l'optique d'analyse de la RVA parmi d'autres, qui vient compléter les interventions d'une large gamme d'acteurs se consacrant à faire reculer la violence armée. Les raisons qui sous-tendent cette évolution sont diverses et sont étudiées plus en détail dans le chapitre suivant.

DE L'ACTION CONTRE LES MINES À LA RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE: LES RAISONS DE L'ÉVOLUTION

L'étude réalisée par le CIDHG sur les organisations d'action contre les mines qui se sont aventurées dans la direction de la RVA a mis en lumière plusieurs motivations. Cette transition s'explique en partie par le fait que si 1 155 personnes ont été tuées par des mines en 2010,³¹ la violence armée en tue environ 740 000 autres chaque année, y compris dans des pays qui ne sont pas touchés par la guerre.³² DDG Somaliland, par exemple, est passé du déminage à la sécurité communautaire notamment en réaction à une enquête réalisée dans plusieurs communautés identifiées comme moyennement à fortement touchées par les mines et REG, laquelle a révélé que l'impact des mines sur ces communautés n'était pas aussi grave que prévu, alors que les ALPC et les REG détenus par des particuliers étaient à l'origine d'un beaucoup plus grand nombre de morts et de blessés.³³

L'ACTION CONTRE LES MINES EN APPUI À LA RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE: DÉRIVE D'UNE MISSION OU RÉPONSE À DES BESOINS PLUS LARGES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ?

Les organisations d'action contre les mines sont capables de travailler dans des situations instables de conflit comme en Afghanistan, en Somalie et au Soudan du Sud, en raison de l'expérience qu'elles ont acquise en intervenant d'urgence face aux menaces de contamination par des mines et REG lors d'un conflit ou immédiatement après un conflit. Elles ont également l'habitude de se conformer aux Normes internationales de l'action contre les mines et d'effectuer le contrôle qualité et l'assurance qualité de leurs opérations d'action contre les mines. Ce type d'expérience et d'expertise logistique les rendent particulièrement aptes à faire face aux menaces posées par les ALPC et les munitions.

Le fait que le généreux financement mis auparavant à la disposition de l'action contre les mines pourrait diminuer après 2015 est peut-être un autre facteur à l'origine de cette évolution.³⁴ Les organisations d'action contre les mines élargissent la gamme de services qu'elles proposent afin de répondre à une plus large variété de menaces et d'exploiter de nouvelles possibilités de financement.

Les progrès dans les domaines juridique, normatif et diplomatique (voir l'annexe 1) ont également permis de ménager un cadre dans lequel les opérateurs sont à même d'offrir aux pays concernés leur aide en matière de RVA. En ce qui concerne le contrôle des ALPC, ce cadre inclut le Programme d'action des Nations Unies sur les ALPC, les *International Ammunition Technical Guidelines* (directives techniques internationales sur les munitions ou IATG), les *International Small Arms Control Standards* (normes internationales sur le contrôle des armes légères ou ISACS), et des initiatives régionales telles que le Protocole de Nairobi et la Convention de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Sur le plan de la réduction de la violence armée, la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, les engagements d'Oslo sur la violence armée et les efforts déployés par la société civile en vue d'établir une alliance mondiale en matière de RVA ont mobilisé l'attention internationale sur le problème de la violence armée.

Un dernier élément à la source de cette mutation est le fait que les opérateurs ont reçu des demandes d'assistance en matière de RVA de la part de contacts établis au sein des forces de sécurité de pays où ils sont précédemment intervenus. Les relations qu'ils avaient nouées ont, dans certains cas, facilité leur engagement dans de nouveaux domaines, tels que la sécurité physique et la gestion des stocks (PSSM) ou la destruction des ALPC et des munitions. Par

exemple, le programme de PSSM de MAG au Somaliland a évolué à partir d'une demande émanant des autorités nationales.³⁵ En 2008, MAG avait apporté son concours et offert son expertise pour la collecte et la destruction des ALPC. En 2010, le commissaire de police de Hargeisa, capitale du Somaliland, demanda à MAG de visiter l'une des principales armureries de la police car il était préoccupé par les mauvaises conditions de stockage des armes, des munitions et des explosifs et par les risques potentiels qu'encourageaient les officiers de police et les civils. En réponse à cette demande, MAG a réalisé une enquête sur plus de 40 armureries de la police dans tout le Somaliland, et s'est servi des conclusions pour mettre au point un projet de PSSM en plusieurs phases qui a démarré au milieu de l'année 2011.

ÉTUDE DU CIDHG SUR L'ACTION CONTRE LES MINES ET LA RVA: RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

La recherche du CIDHG s'est attachée à fournir des exemples d'opérateurs classiques de l'action contre les mines qui ont élargi leur champ d'activité aux programmes de RVA ou de sécurité publique. À partir de l'analyse de douze programmes, l'étude est arrivée aux principaux résultats et enseignements suivants:

1. **La plupart des opérateurs d'action contre les mines et REG se concentrent sur les instruments de la violence:** La plupart des opérateurs qui interviennent dans des programmes apparentés à la RVA ont choisi de cibler un aspect de l'optique d'analyse de la RVA, à savoir les instruments de la violence. Leurs programmes se chargent de collecter et détruire les ALPC et les munitions dangereuses et excédentaires, de renforcer la sécurité physique des magasins d'armes et de munitions et de sensibiliser la population aux risques liés aux ALPC. Cela s'explique en partie par le fait que les organisations d'action contre les mines sont habituées à traiter les mines et REG et ont été capables également d'établir, comme une extension naturelle, des programmes portant sur les ALPC et les munitions.
2. **Certains opérateurs explorent de nouveaux domaines:** Quelques opérateurs ont toutefois ciblé leurs interventions sur des éléments différents de l'optique d'analyse de la RVA, comme les auteurs de la violence et les institutions, en mettant fortement l'accent sur les communautés. Ce faisant, ces opérateurs démontrent qu'ils ont les

L'ACTION CONTRE LES MINES EN APPUI À LA RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE: DÉRIVE D'UNE MISSION OU RÉPONSE À DES BESOINS PLUS LARGES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ?

capacités d'innover et de tracer de nouvelles voies. L'approche du Programme de sécurité communautaire de DDG et le projet de formation, réintégration et réhabilitation après le conflit d'AOAV au Libéria sont des exemples manifestes de programmes qui ont de loin dépassé le domaine d'activité de l'action contre les mines.

portant spécifiquement sur les ALPC et les munitions sont peu nombreux.

Le Centre albanais d'action antimines (*Albanian Mine Action Executive* ou AMAE) est une exception. Après l'achèvement du programme d'action contre les mines en Albanie en 2009, l'AMAE a utilisé son expérience et sa capacité en matière d'action



Ces programmes reconnaissent que pour réduire la violence armée, il faut modifier les comportements et les attitudes et ils s'efforcent de s'attaquer à certains des facteurs qui suscitent la violence armée, par exemple la faiblesse de la gouvernance, une capacité limitée et le manque de moyens de subsistance. Plusieurs organisations ont cité l'implication de la communauté comme un facteur essentiel à la pertinence de leur action et à un changement durable de comportement

3. **Les autorités nationales de l'action contre les mines restent centrées sur l'action contre les mines "classique"**: Tandis que les opérateurs de l'action contre les mines et les REG et le SLAM s'aventurent de plus en plus dans de nouveaux domaines de programmation, les autorités nationales de l'action contre les mines restent axées la plupart du temps sur une action contre les mines "classique". En fait, dans nombre de pays touchés par les mines et les REG, il existe des structures de coordination parallèles pour le contrôle des armes légères, par exemple des points focaux ou des commissions sur les ALPC, mais qui n'ont généralement que des contacts limités avec leurs contreparties de l'action contre les mines. Les exemples d'autorités de l'action contre les mines qui interviennent dans des programmes

contre les mines pour s'attaquer, dans tout le pays, à la dépollution des zones de contamination ponctuelle par des munitions non explosées (ou "points chauds") apparues à la suite d'anciennes explosions de dépôts de munitions ou de camps militaires abandonnés. Rebaptisé Bureau albanais de coordination pour les mines et les munitions (*Albania Mine and Munitions Coordination Office* ou AMMCO), il est responsable de la coordination, de la gestion de la qualité, de l'accréditation, de la liaison avec les communautés et de l'assistance aux survivants, entre autres. Toutefois, l'AMAE n'a changé d'orientation que lorsque la menace posée par les mines et REG avait été totalement éliminée. S'ils disposent des capacités et des ressources suffisantes, les programmes d'action contre les mines nationaux ne devraient pas attendre d'avoir rempli leurs obligations de dépollution au titre de l'article 5 pour faciliter le recours aux organisations d'action contre les mines en vue de réduire la violence armée.

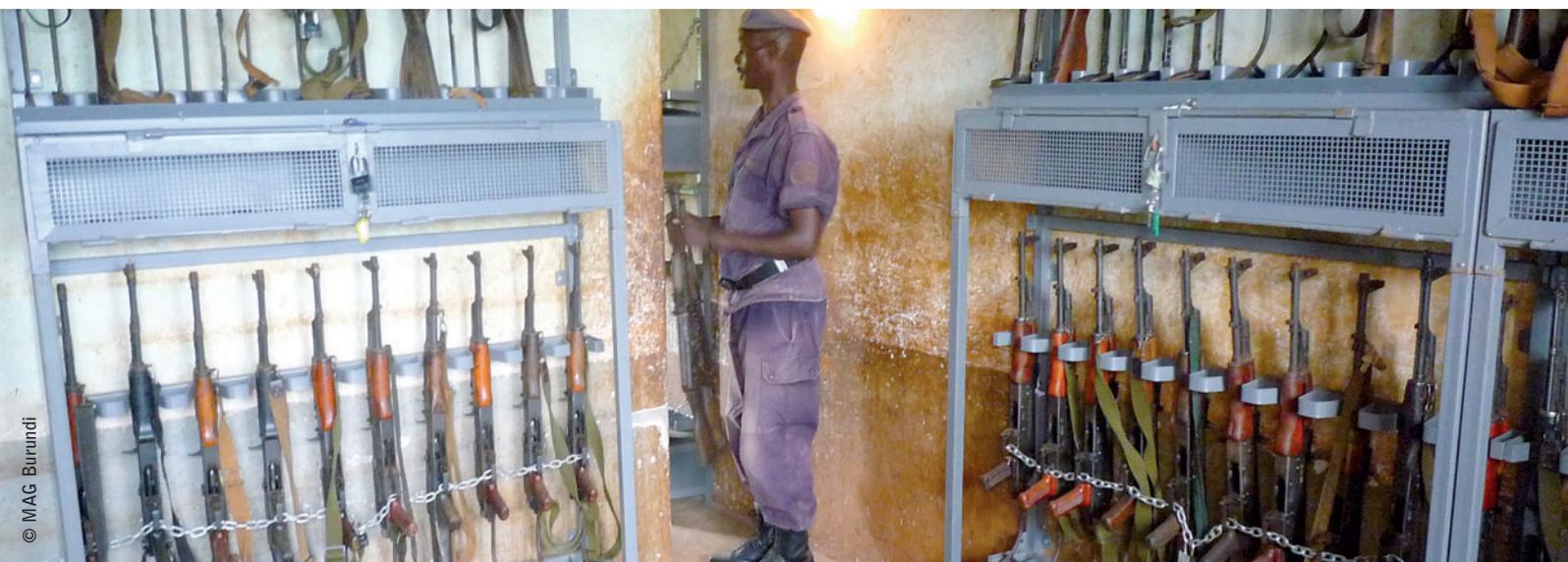
4. **Participation limitée aux discussions politiques liées à la RVA au niveau national**: Bien que les opérateurs d'action contre les mines et les REG réalisent des progrès dans l'application des programmes au niveau du terrain, leurs contacts avec les acteurs nationaux en matière d'ALPC,

L'ACTION CONTRE LES MINES EN APPUI À LA RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE: DÉRIVE D'UNE MISSION OU RÉPONSE À DES BESOINS PLUS LARGES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ?

de réforme du secteur de la sécurité (RSS) et de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) sur les questions de stratégie et de politique sont généralement réduits. Dans certains pays, les opérateurs sont vus par ces acteurs nationaux comme de simples fournisseurs de services opérationnels. Quoiqu'ils aient exceptionnellement bien réussi à établir des relations de travail efficaces avec les institutions chargées d'assurer la sécurité, c'est-à-dire l'armée et la police nationales, ils ne participent généralement pas aux discussions et processus politiques plus larges. En particulier, les opérateurs impliqués dans les programmes de PSSM tendent à n'avoir que peu de contacts avec les points focaux pour les ALPC et les organisations de la société civile engagées dans le contrôle des ALPC et les questions plus larges de RVA. Par exemple, en Côte d'Ivoire, le SLAM et HALO Trust appuient le processus de DDR mis en place par la Division DDR de la mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et par la Commission nationale pour les ALPC en déployant du personnel technique qualifié chargé de contrôler les armes, d'inspecter et identifier les munitions avant leur enregistrement par l'équipe DDR de l'ONUCI, et de fournir des conseils en matière de stockage temporaire des armes et des munitions. Toutefois, ils ne s'engagent pas dans des discussions concernant le processus de DDR en Côte d'Ivoire. Il existe pourtant des exceptions: en Libye, par exemple, HI collabore avec l'union d'ONG de Souk Al-Jouma et le Free Media Center, tandis qu'au Somaliland, DDG travaille en partenariat avec les ONG de consolidation de la paix locales Haqsoor et Horn Peace.

5. **Les efforts visant à prendre en compte la problématique du genre sont inégaux:** Certains opérateurs ont pris des mesures pour intégrer les considérations de spécificité des sexes dans leurs nouveaux programmes. Par exemple, bien que DanChurchAid n'ait pas officiellement mis en place une politique d'intégration de la dimension de genre, son projet de sensibilisation et éducation aux risques des ALPC au Burundi a veillé à ce que les femmes soient encouragées à participer en qualité de formatrices et de points focaux pour l'éducation aux risques des ALPC, et à ce qu'elles soient représentées dans les documents distribués aux médias.³⁷ HI s'est inspiré de sa politique organisationnelle en matière de genre, ainsi que de divers outils internes d'intégration de la dimension de genre, pour son projet d'éducation aux risques des ALPC en Libye. DDG n'a pas de politique formelle concernant le genre, mais son programme de sécurité communautaire au Somaliland a utilisé de multiples approches pour prendre en compte le genre et la diversité. Par exemple, les enquêtes de référence de DDG recueillent des données ventilées par âge et par sexe et tant les femmes que les hommes chefs de famille sont interrogés.

Lorsque les équipes de DDG distribuent des dispositifs de stockage sécurisé dans les ménages afin de promouvoir le stockage sécurisé des ALPC et de prévenir leur utilisation abusive, elles ciblent généralement les hommes et les garçons, qui sont souvent les principaux détenteurs des ALPC. Les femmes sont encouragées à convaincre leur mari de stocker leurs armes et munitions



L'ACTION CONTRE LES MINES EN APPUI À LA RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE: DÉRIVE D'UNE MISSION OU RÉPONSE À DES BESOINS PLUS LARGES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ?

dans des conditions de sécurité. Il s'est toutefois avéré plus difficile d'intégrer les considérations de genre dans les programmes qui portent principalement sur les instruments de la violence, par exemple sur la destruction des ALPC et des munitions et sur la PSSM.

6. Étant donné que le SLAM et plusieurs organisations d'action contre les mines se sont aventurés dans le domaine de la PSSM, voici quelques réflexions plus spécifiquement liées à la PSSM:
 - a. **La PSSM est devenue un nouveau domaine d'action pour les organisations d'action contre les mines:** Plusieurs des principaux opérateurs non gouvernementaux⁵⁸ mettent en œuvre des programmes de PSSM et, dans le cadre des Nations Unies, c'est le SLAM qui dirige les efforts en cette matière. La PSSM est clairement devenue un nouveau domaine, très compétitif, pour les organisations d'action contre les mines. Même si les opérateurs n'ont pas encore formé un réseau mondial de pratiques communes pour partager des informations sur les approches de programmation et les enseignements tirés, certains ont reconnu, au niveau du terrain, que la coordination est importante, en particulier lorsqu'ils apportent leur soutien aux mêmes autorités nationales et s'efforcent d'adopter une approche cohérente.
 - b. **Une approche holistique et durable de la PSSM est indispensable:** Les programmes de PSSM présents dans des situations de conflit ou des contextes fragiles nécessitent une approche holistique et durable, qui devrait combiner des activités visant à renforcer la sécurité physique des magasins et des dépôts, améliorer la gestion des armes et des munitions et développer la capacité des acteurs de la sécurité nationale.
 - c. **Il peut être difficile d'obtenir des informations concernant les magasins et les dépôts, ainsi que d'accéder physiquement à ces derniers:** Les opérateurs qui mettent en œuvre des programmes de PSSM éprouvent généralement des difficultés à recueillir des renseignements précis au sujet des stocks nationaux et à accéder aux dépôts et aux armureries, étant donné que ces données sont étroitement liées à la sécurité nationale. Les obstacles pour obtenir des informations et accéder physiquement aux magasins et dépôts sont particulièrement nombreux dans les pays qui sortent tout juste d'un conflit, qui craignent réellement une reprise du conflit et qui, par conséquent, souhaitent conserver leurs stocks nationaux en dépit de preuves indiquant parfois que ces armes et munitions sont obsolètes, détériorées, dangereuses et/ou excédentaires. La surveillance et l'évaluation des stocks exige un haut degré de confiance de la part des autorités nationales, car les informations concernant le type d'armes et de munitions qui sont stockées, leur lieu de stockage et leur état individuel pourraient être utilisées abusivement par d'autres États ou forces internes. C'est pourquoi les systèmes utilisés pour stocker ces informations doivent être sûrs, bien compris par les autorités nationales et être fondés sur des accords clairs entre les opérateurs et les autorités nationales concernant les façons d'utiliser ces informations.

L'ACTION CONTRE LES MINES EN APPUI À LA RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE: DÉRIVE D'UNE MISSION OU RÉPONSE À DES BESOINS PLUS LARGES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ?

- d. **Les donateurs et les opérateurs tendent à mettre en relief la réalisation de produits plutôt que l'obtention d'effets directs:** Certains donateurs semblent plus intéressés à financer des initiatives à effet rapide et à grande visibilité (par exemple, la destruction des systèmes portatifs de défense aérienne, des ALPC et des munitions) plutôt que d'apporter un soutien à plus long terme au développement des capacités, à l'élaboration de normes, à la surveillance, etc. Rares sont les donateurs qui exigent de ces programmes de RVA des rapports rédigés en termes d'effets directs, par exemple l'amélioration de la sécurité publique, la réduction du risque de dommages infligés aux civils, la réduction du risque de vol et de commerce illicite des ALPC et des munitions, etc. Les résultats sont le plus souvent mesurés en termes de produits, en particulier en ce qui concerne les programmes de PSSM et de destruction des munitions et des ALPC. Les organisations n'ont pas nécessairement la capacité de rendre compte de la manière dont leurs programmes de PSSM contribuent aux effets directs en matière de réduction de la violence armée ou de sécurité publique.
- e. **L'intérêt des donateurs pour le développement des capacités de gestion des munitions est partagé:** Les donateurs n'ont qu'un intérêt mitigé pour le renforcement de la capacité de gestion des armes et des munitions de l'armée dans les situations de conflit. Certains donateurs ne sont pas conscients des risques potentiels posés par des pratiques inadéquates de gestion des munitions. Pourtant, le travail de prévention est bien moins coûteux que l'intervention à la suite de l'explosion accidentelle sur un site de stockage de munitions.³⁹ Dans de nombreux cas, les donateurs peuvent avoir conscience du risque potentiel, mais sans pouvoir s'attaquer au problème du fait que leurs agences d'aide officielles ne sont pas responsables de ce type de programme et que leur ministère de la Défense n'intervient pas dans les pays concernés.
- f. **Il peut être délicat de collaborer avec l'armée:** La collaboration avec les militaires comporte son propre lot de défis et de possibilités. Une difficulté à laquelle se sont heurtés plusieurs opérateurs est la lenteur du processus décisionnel, due à la structure de commandement de l'armée et à la nécessité d'obtenir l'approbation à un haut niveau hiérarchique pour toute activité liée à la PSSM, ce qui est susceptible d'entraîner des retards et de ralentir le rythme du programme.
- g. **Les *International Ammunition Technical Guidelines* (directives techniques internationales sur les munitions ou IATG)⁴⁰ fournissent une base solide aux programmes de PSSM:** Les IATG fournissent aux programmes de PSSM des informations pertinentes dans un format relativement accessible. Bien que la connaissance des IATG ne soit pas indispensable pour un programme ordinaire d'action contre les mines, elle est nécessaire pour le travail de PSSM. Les IATG traitent, de manière exhaustive, de questions de fond telles que les principes de stockage des munitions et des explosifs, la réglementation en matière de transport, la réglementation en matière de sécurité des explosifs, le calcul des distances de sécurité, etc., et elles établissent les normes et matériaux requis pour la construction des magasins de munitions et des merlons. Toutefois, les opérateurs reconnaissent aussi que le conseil et le soutien en matière de PSSM doivent être adaptés au contexte local et qu'une application rigide des normes européennes n'est pas toujours réaliste.

L'ACTION CONTRE LES MINES EN APPUI À LA RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE: DÉRIVE D'UNE MISSION OU RÉPONSE À DES BESOINS PLUS LARGES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ?

- h. **Il existe des possibilités d'exploiter l'expertise de l'action contre les mines en matière de gestion de la qualité:** Dans les pays où les opérateurs mettent en œuvre des programmes de PSSM, les processus d'élaboration de normes nationales et les processus connexes d'accréditation et gestion de la qualité (GQ) ne sont pas encore en place. En l'absence d'un cadre juridique clair, les procédures opérationnelles permanentes (POP) utilisées pour orienter leurs activités opérationnelles de PSSM sont souvent les seuls documents de référence. Étant donné que la gestion de la qualité (GQ) externe n'est pas encore bien développée et que le niveau de GQ interne varie, ces initiatives pourraient éventuellement bénéficier de l'expérience et des compétences de GQ développées dans le secteur de l'action contre les mines.
- i. **Les organisations d'action contre les mines engagent des spécialistes des munitions pour leurs programmes de PSSM:** Les organisations d'action contre les mines qui employaient traditionnellement du personnel qualifié en neutralisation et destruction des explosifs (NEDEX) commencent maintenant à recruter également des personnes au bénéfice d'une expertise en matière de gestion des munitions, équivalant à la qualification du *Ammunition Technical Officer* (ATO) britannique (officier technique spécialiste des munitions). Certaines d'entre elles ont également recruté des conseillers possédant des connaissances en matière de construction ou de génie civil pour surveiller la construction ou la réhabilitation des installations de stockage.

CONCLUSIONS

Il ressort clairement des résultats de l'étude du CIDHG que l'appui des organisations d'action contre les mines à la réduction de la violence armée joue un rôle d'une valeur inestimable. Bien que partiellement suscitées par des changements dans le financement et dans le contexte politique international, leurs compétences spécialisées, les approches innovantes qu'elles adoptent (par exemple, vis-à-vis de la sécurité communautaire), ainsi que les relations qu'elles ont déjà tissées avec les acteurs du secteur de la sécurité nationale leur donnent une vision, une influence et une possibilité uniques de contribuer à la réduction de la violence armée.

Les organisations d'action contre les mines devraient continuer à utiliser leurs compétences et leur expérience pour relever des défis plus larges en matière de sécurité. Les programmes nationaux d'action contre les mines devraient toutefois faire plus pour explorer les occasions qui leur sont données de faciliter l'intervention des organisations d'action contre les mines en appui à la RVA, domaine dans lequel les capacités et les ressources sont disponibles et le contexte approprié. Il est clair que les efforts en vue de réduire la violence armée doivent apporter des solutions multiples et que les organisations d'action contre les mines devraient continuer à élaborer une programmation qui va au-delà des instruments de la violence armée. Certains estiment que cette évolution vers la RVA éloigne les organisations d'action contre les mines de leur mission première. Cela peut être vrai et différentes organisations peuvent, de manière tout à fait justifiée, faire le choix ou non d'élargir leur champ d'action dans d'autres directions; toutefois, dans nombre de situations, les

L'ACTION CONTRE LES MINES EN APPUI À LA RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE: DÉRIVE D'UNE MISSION OU RÉPONSE À DES BESOINS PLUS LARGES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ?



menaces que posent les armes pour la sécurité et la sûreté dépassent de loin les menaces dues aux mines et aux REG. Puisque les organisations d'action contre les mines possèdent des compétences et une expérience qui peuvent être mises à profit pour prévenir la violence armée et promouvoir la sécurité publique, l'élargissement de leur champ d'action à la programmation en matière de RVA constitue une évolution naturelle et bénéfique.

ENDNOTES

- ¹ Secrétariat de la Déclaration de Genève. "Global Burden of Armed Violence". Genève, 2008.
- ² Le présent document d'orientation a été élaboré par Sharmala Naidoo et Albert S. Mülli (CIDHG), avec le concours de Raksha Vasudevan (CIDHG).
- ³ CIDHG. Identifying Synergies between Mine Action and SALW, Genève, 2006, p.62. http://www.gichd.org/fileadmin/pdf/publications/MA_and_SALW_Oct2006.pdf
- ⁴ DDG, AVR Framework, juin 2012. Voir: http://www.danishdemininggroup.dk/fileadmin/uploads/pdf/DDG_PDF/AVR_PDF/DDG%20Armed%20Violence%20Reduction%20Framework.pdf
- ⁵ Site Web de MAG, "MAG's global operations directly reduce the devastating effects of armed violence", consulté le 8 octobre 2012, <http://www.maginternational.org/about/armed-violence-reduction/>
- ⁶ Connue anciennement sous le nom de Landmine Action. L'organisation a changé de nom en 2010 pour refléter l'élargissement de ses activités.
- ⁷ Les études de cas à la base de la recherche sont fondées sur une combinaison de missions de recherche sur le terrain et d'études sur dossier effectuées entre novembre 2011 et août 2012.
- ⁸ David Atwood, Anne-Kathrin Glatz et Robert Muggah. "Changement de perspective: La dynamique de la demande en armes légères et de petit calibre, Small Arms Survey et Bureau Quaker auprès des Nations Unies, Genève, 2006. <http://www.smallarmssurvey.org/publications/by-language/french.html>
- ⁹ Ibid.
- ¹⁰ Sommet mondial, Document final.
- ¹¹ Ministère norvégien des Affaires étrangères et PNUD. Conférence d'Oslo sur la violence armée, Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, 12 mai 2012, Genève <http://www.osloconferencarmedviolence.no/objectivesformat.cfm>
- ¹² <http://www.osloconferencarmedviolence.no/pop.cfm?FuseAction=Doc&pAction=View&pDocumentId=24790>
- ¹³ L'optique d'analyse étudie l'impact différent qu'a la violence armée sur des groupes de population spécifiques (femmes, hommes, garçons et filles).

L'ACTION CONTRE LES MINES EN APPUI À LA RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE: DÉRIVE D'UNE MISSION OU RÉPONSE À DES BESOINS PLUS LARGES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ?

- ¹⁴ L'optique d'analyse reconnaît que s'il est vrai que les hommes sont souvent auteurs de la violence, les femmes le sont parfois aussi et il ne faudrait pas négliger leur rôle.
- ¹⁵ Les instruments de la violence font référence à l'offre et à la disponibilité des armes et des munitions, ainsi que des REG, et sont considérés comme des facteurs de risque et non comme des causes de la violence armée.
- ¹⁶ OCDE (Organisation de coopération et développement économiques) (2009), Réduction de la violence armée: Permettre le développement, OCDE, Paris, p.50.
- ¹⁷ Par exemple, dans certains pays, les initiatives liées à la RVA peuvent être qualifiées de sécurité publique et citoyenne, de prévention des crimes, de prévention des conflits, de consolidation de la paix, de pacification et de police communautaire. OCDE (2011). "Investing in Security: A Global Assessment of Armed Violence Reduction and Prevention Initiatives", OECD, Paris.
- ¹⁸ OCDE (Organisation de coopération et développement économiques) (2009), Réduction de la violence armée: Permettre le développement, OCDE, Paris.
- ¹⁹ Voir Sharmala Naidoo et Albert S. Mülli (CIDHG). Programme de sécurité physique et de gestion des stocks de Mines Advisory Group, Burundi, Action contre les mines et réduction de la violence armée, Étude de cas, septembre 2012, CIDHG. http://www.gichd.org/fileadmin/pdf/other_languages/french/LMAD/AVR-Burundi-MAG-case-study-Sep2012-fr.pdf
- ²⁰ En Côte d'Ivoire, la gendarmerie est un corps militaire chargé de fonctions de police qui relève du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Défense. La gendarmerie est habituellement responsable de la sécurité dans les zones rurales et péri-urbaines, tandis que la police est chargée du maintien de l'ordre dans les zones urbaines.
- ²¹ Voir Sharmala Naidoo (CIDHG), Programme pilote de sécurité physique et gestion des stocks du SLAM, Côte d'Ivoire, Action contre les mines et réduction de la violence armée, septembre 2012, CIDHG. http://www.gichd.org/fileadmin/pdf/other_languages/french/LMAD/AVR-Cote-d-Ivoire-case-study-Sep2012-fr.pdf
- ²² Voir Sharmala Naidoo (CIDHG). OAS SALW and Munitions Destruction Programme, Guatemala, Mine Action and Armed Violence Reduction Case Study, septembre 2012, CIDHG. http://www.gichd.org/fileadmin/pdf/ma_development/AVR/AVR-Guatemala-case-study-Sep2012.pdf
- ²³ Voir Albert S. Mülli (CIDHG), Action on Armed Violence Post-Conflict Rehabilitation and Reintegration, Liberia, Mine Action and Armed Violence Reduction Case Study, septembre 2012, CIDHG. http://www.gichd.org/fileadmin/pdf/ma_development/AVR/AVR-Liberia-case-study-Sep2012.pdf
- ²⁴ Voir Samuel Hall Consulting (CIDHG). HALO Trust's Reintegration of Former Combatants into Demining, Afghanistan, Mine Action and Armed Violence Reduction Case Study, septembre 2012, CIDHG. http://www.gichd.org/fileadmin/pdf/ma_development/AVR/AVR-Afghanistan-case-study-Sep2012.pdf
- ²⁵ Voir Sharmala Naidoo (CIDHG). Danish Demining Group Community Safety Programme, Somaliland, Mine Action and Armed Violence Reduction Case Study, septembre 2012, CIDHG. http://www.gichd.org/fileadmin/pdf/ma_development/AVR/AVR-Somaliland-DDG-case-study-Sep2012.pdf
- ²⁶ Voir Sharmala Naidoo (CIDHG). Danish Demining Group Community Safety Programme, Uganda, Mine Action and Armed Violence Reduction Case Study, septembre 2012, CIDHG. http://www.gichd.org/fileadmin/pdf/ma_development/AVR/AVR-Uganda-case-study-Sep2012.pdf
- ²⁷ Les plans de sécurité communautaire sont élaborés de manière participative et contiennent les priorités d'une communauté en matière de sécurité communautaire, ainsi qu'un plan d'action permettant de répondre à ces priorités. Ces plans sont mis au point par un comité de sécurité communautaire qui est généralement composé d'instituteurs, d'anciens, de femmes et de jeunes.
- ²⁸ La formation à la gestion des conflits de DDG s'efforce d'améliorer la capacité des communautés à gérer les conflits locaux à travers une gestion non violente des conflits et la recherche de consensus.
- ²⁹ Le dispositif de stockage sécurisé est constitué d'une pince métallique fixée sur une arme de petit calibre, souvent un AK-47, qui est verrouillée au moyen d'un cadenas et fixée au sol ou au mur d'une maison.
- ³⁰ Voir Albert S. Mülli (CIDHG), Handicap International's SALW Risk Awareness Project in Libya, Mine Action and Armed Violence Reduction Case Study, septembre 2012, CIDHG. http://www.gichd.org/fileadmin/pdf/ma_development/AVR/AVR-Libya-case-study-Sep2012.pdf
- ³¹ Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres. Observatoire des mines, 2011. Il s'agit d'un décompte partiel étant donné que dans de nombreux pays, les victimes de mines et REG ne sont pas systématiquement enregistrées.
- ³² Secrétariat de la Déclaration de Genève. "Global Burden of Armed Violence". Genève, 2008.
- ³³ CIDHG. External Assessment of DDG's Humanitarian Mine Action Programme in Somaliland, Genève, mai 2008.
- ³⁴ Jean Devlin (CIDHG). Mine Action Funding: Trends, Modalities and Future Prospects. Results of a survey of donor countries carried out in May-June 2010. Novembre 2010. http://www.gichd.org/fileadmin/pdf/ma_development/LMAD-Funding-Report-Nov2010.pdf
- ³⁵ Voir Sharmala Naidoo (CIDHG), Mines Advisory Group's Physical Security and Stockpile Management Project, Somaliland, Mine Action and Armed Violence Reduction Case Study, septembre 2012. http://www.gichd.org/fileadmin/pdf/ma_development/AVR/AVR-Somaliland-MAG-case-study-Sep2012.pdf
- ³⁶ Voir Sharmala Naidoo (CIDHG), Using Mine Action Capacity for UXO Hotspot Clearance, Albania Mines and Munitions Coordination Office and DanChurchAid, Albania, Mine Action and Armed Violence Reduction Case Study, septembre 2012. http://www.gichd.org/fileadmin/pdf/ma_development/AVR/AVR-Albania-case-study-Sep2012.pdf
- ³⁷ Voir Albert S. Mülli (CIDHG), DanChurchAid's SALW Awareness Raising and Risk Education, Burundi, Mine Action and Armed Violence Reduction Case Study, septembre 2012. http://www.gichd.org/fileadmin/pdf/ma_development/AVR/AVR-Burundi-DCA-case-study-Sep2012.pdf
- ³⁸ Il est à remarquer que l'étude du CIDHG n'a porté que sur les programmes d'opérateurs d'action contre les mines et REG non gouvernementaux, et non sur ceux des organisations commerciales ou militaires.
- ³⁹ Par exemple, selon une estimation du Small Arms Survey, les coûts du nettoyage à la suite de l'explosion accidentelle qui s'est produite à Gerdec, en Albanie, en 2008 s'élevaient à 10 millions USD tandis que 18 millions USD supplémentaires étaient dépensés pour la compensation, la reconstruction et les réparations. Source: Pilar Reina et Nicolas Florquin (Small Arms Survey), exposé présenté lors de l'atelier conjoint du SLAM et du CIDHG sur les technologies de l'action contre les mines à Genève en 2012.
- ⁴⁰ Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, 2011, <http://www.un.org/disarmament/convarms/Ammunition/IATG/>

ANNEXE 1 | Accords et normes en matière d'ALPC et de RVA

Nom	Description
Protocole des Nations Unies sur les armes à feu (2001/entré en vigueur en 2005)	Impose aux États de sécuriser et tracer leurs armes à feu, leurs pièces, éléments et munitions lors de leur fabrication, de leur importation, de leur exportation et de leur transit.
Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (2001)	Impose aux États parties de prendre des mesures pour combattre la fabrication et le commerce illicites des ALPC dans une large gamme de domaines et d'organiser des réunions de suivi bisannuelles.
Traité sur le commerce des armes	Visé à éliminer le commerce et l'utilisation finale illicites des armes classiques, mais aucun accord n'a encore été conclu sur le texte du traité.
"International Small Arms Control Standards" (ISACS) (Normes internationales sur le contrôle des armes légères) (2012)	Fournissent des principes directeurs (à l'intention essentiellement des agences de l'ONU qui aident les États à contrôler les ALPC) en matière de gestion des stocks et de marquage, tenue des registres, traçage et destruction des armes illicites ou inutiles.
"International Ammunition Technical Guidelines" (IATG) (Directives techniques internationales sur les munitions) (2011)	Fournit aux États des orientations sur les normes et procédures à établir pour une gestion efficace des stocks de munitions.
OSCE Manuel des meilleures pratiques relatives aux armes légères et de petit calibre (2003)	Fournit aux États des orientations pour la mise en œuvre du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, qui vise à réduire à un minimum la circulation des ALPC illégales.
Manuel OSCE des meilleures pratiques concernant les munitions conventionnelles (2008)	Visé à orienter la prise de décision des États participants en matière de destruction des munitions conventionnelles, des explosifs et des artifices, ainsi qu'en matière de gestion et de contrôle des stocks.
Guide de stockage des munitions, CIDHG (2008)	Met en lumière de bonnes pratiques pour le stockage sécurisé des munitions.
Manuel sur les principes de sécurité OTAN applicables au stockage des munitions et des explosifs militaires (2010)	Établit des principes de sécurité qui devraient être appliqués par les pays hôtes et les forces de l'OTAN pour le stockage des munitions conventionnelles et des explosifs.
Convention inter-américaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA) (1997/entrée en vigueur en 1998)	Visé à éliminer la fabrication et le commerce illicites des ALPC. Contient des dispositions relatives au marquage, à la retenue des informations, à la confiscation ou la saisie des armes à feu, au renforcement des contrôles aux points d'exportation et à la coopération entre États membres.
Convention de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (2006/entrée en vigueur en 2009)	Les parties contractantes doivent veiller à la gestion et à la sécurisation des stocks nationaux et à l'élimination des stocks excédentaires ou obsolètes.
Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique ("Protocole de Nairobi") (2004/entré en vigueur en 2006)	Les mesures visent à harmoniser la législation des États membres, à renforcer la capacité d'application de la loi, la coopération transfrontalière et régionale et la gestion des stocks, et à sensibiliser les populations aux dangers des ALPC.
Décision 552 de la Communauté des Andes: Plan andin pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (2003)	Cherche à renforcer la capacité nationale et la coopération régionale en matière de contrôle de la fabrication, du commerce, de la possession et de l'utilisation des ALPC.
Déclaration sur les armes légères et de petit calibre	Les États membres s'engagent à veiller à la mise en œuvre du Programme d'action, à renforcer le secteur de la sécurité, à harmoniser et consolider la législation, à coopérer en matière de gestion et de destruction des stocks et à promouvoir la conclusion d'un traité mondial sur le commerce des armes.
Protocole sur les armes à feu de la Communauté	Les mesures visent à éliminer la fabrication illicite d'ALPC, à réglementer le commerce des ALPC (légales) et à harmoniser la législation des États membres.
Code de conduite de l'Union européenne	Prend appui sur les huit critères adoptés en 1991 qui doivent être respectés par les États pour autoriser les exportations d'armements. Contient également des mécanismes de rapport et de consultation destinés à garantir une interprétation cohérente desdits critères.
Position commune du Conseil de l'Union européenne (2008)	Remplace et développe le Code de conduite de 1998.